



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GENERALE DE LA SANTE ET DES CONSOMMATEURS

Direction E - Sécurité de la Chaîne alimentaire
Le Directeur

06. 07. 2011

Brussels,
SANCO.E3/WDB/km (2011)

ANASCO(2011) 735367

Sujet: Aspartame

Monsieur,

Nous vous remercions de votre lettre du 6 juin 2011 par laquelle vous exprimez vos soucis concernant les dossiers scientifiques utilisés dans les expertises sur l'aspartame.

Nous tenons à vous informer qu'entre temps la Commission a transmis une copie des dossiers qui sont en sa possession et qui ont été recueillis auprès des archives historiques de la Commission à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), ainsi qu'à Madame Lepage, Madame Liotard et à Monsieur Chountis, Membres du Parlement européen.

Nous pouvons aussi vous confirmer que les études originales, comprenant les données brutes, ont été transmises à l'EFSA par l'industrie, suite à un appel public pour recueillir des données scientifiques.

La Commission suivra de près la réévaluation complète de l'aspartame, laquelle est maintenant prévue pour septembre 2011.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.



Eric Poudelet

Monsieur Cicolella
Réseau Environnement Santé
148 Rue du faubourg Saint-Denis
F-75010 Paris